



La Soupe au caillou

Par l'équipe du Collectif

Numéro 377

20 février 2014

Budget fédéral 2014

Les grandes lignes d'un budget désengagé

C'est avec peu d'enthousiasme que le Collectif attendait le dépôt du budget fédéral 2014-2015. Et effectivement, celui-ci ne séduit pas par ses perspectives de lutte à la pauvreté : pas de meilleure répartition de la richesse ni de plus grande progressivité de l'impôt, pas de recul sur les coupes à l'assurance-emploi ni de bonification des pensions pour les personnes âgées vivant dans la pauvreté. Pire, le gouvernement maintient et poursuit son saccage de l'État-providence : les inégalités continueront donc de s'accroître.



Un budget qui laisse tomber le logement social

En 1994, le gouvernement fédéral cessait de financer la construction de nouveaux logements sociaux. Il continuait toutefois à verser des subventions aux 586 000 logements, dont 126 000 au Québec, ayant déjà une entente de financement.

Cette année encore, le gouvernement fédéral abandonne des locataires à faible revenu en n'annonçant pas de prolongation des subventions pour les ententes arrivant à échéance en 2014. Selon le coordonnateur du FRAPRU, François Saillant, « le ministre Flaherty vient carrément de laisser tomber 14 000 logements sociaux qui seront privés, dès 2014, de ce financement permettant d'offrir des logements à bas loyer à des locataires à très faible revenu ». Les hausses de loyer engendrées par l'arrêt des subventions peuvent atteindre un montant de 200\$, 300\$, voire 400\$ par mois pour les locataires de coopératives et d'organismes à but non lucratif. Et on ne sait toujours pas comment les locataires de HLM seront affectés. Pour les personnes en situation de pauvreté, il est tout simplement impossible de faire face à de telles augmentations.

L'été dernier, le gouvernement québécois a adopté une mesure pour compenser le manque à gagner des ménages touchés par la fin des conventions. Toutefois, cette compensation est temporaire.

Ottawa doit non seulement reconduire les subventions destinées aux logements sociaux qu'il a contribué à réaliser avant

1994, mais doit aussi investir dans la construction de nouveaux logements. Ce serait une façon efficace et durable de lutter contre la pauvreté.

L'obsession de l'équilibre budgétaire

Au cours des dernières années, le gouvernement fédéral a d'un côté travaillé à l'atteinte de l'équilibre budgétaire et, de l'autre, il s'est refusé à travailler à l'établissement d'une fiscalité plus équitable. Résultat : pendant que l'impôt des entreprises ne cesse de diminuer, le déficit de l'État est réduit par des coupes dévastatrices dans les programmes sociaux. Par voie de communiqué, Pierre Patry, trésorier de la Confédération des syndicats nationaux, affirme « [qu'] à deux reprises, les conservateurs n'ont pas hésité, par la loi de mise en œuvre du budget, à sabrer les finances publiques et à affaiblir le filet de protection sociale de la population québécoise et canadienne, avec par exemple leurs attaques contre le régime d'assurance-emploi. C'est là un déni de démocratie qui ne peut être toléré. Les conservateurs cherchent à rétablir l'équilibre budgétaire sur le dos des chômeurs, des fonctionnaires, des travailleurs, et dans le plus grand mépris des juridictions provinciales, avant d'arriver aux prochaines élections prévues pour 2015 ».

Il semble clair que l'atteinte de l'équilibre budgétaire servira à des fins électoralistes. Or, l'élaboration d'un budget doit viser l'amélioration des conditions de vie de la population, et non l'obtention de votes sur un enjeu électoral artificiellement urgent, soit la lutte au déficit. Luttons d'abord contre les inégalités!



Les nouvelles courent

Consultations prébudgétaires

Le Collectif a de nouveau produit cette année un mémoire dans le cadre des consultations prébudgétaires du ministre des Finances du Québec.

Intitulé *Trois chemins dont il faut s'écarter*, il cible trois aspects de l'action gouvernementale qui nous empêchent, collectivement, de mettre le cap sur un Québec sans pauvreté, égalitaire et riche de tout son monde. Plus de 300 personnes ont donné leur appui à ce mémoire, en en faisant parvenir une version courte au ministre.

Le mémoire prébudgétaire du Collectif peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.pauvrete.qc.ca/?Trois-chemins-dont-il-faut-s>

Une nouvelle recrue

Marie-Noëlle Béland s'est récemment jointe à l'équipe de travail du Collectif, en tant que responsable des communications politiques. Souhaitons-lui la plus cordiale bienvenue!

Une baisse d'impôt pour les mieux nantis?

Le budget 2014-2015 n'annonce pas de nouvelles baisses d'impôts pour les plus riches. Le gouvernement fédéral s'est toutefois avancé sur une mesure qui pourrait être effective dès l'année prochaine : le fractionnement du revenu. Concrètement, cette mesure permettrait à quelque 800 000 couples avec enfants de transférer 50 000 \$ de revenu d'un conjoint à un autre, permettant au conjoint ayant le plus gros revenu de passer à un palier d'imposition inférieur.

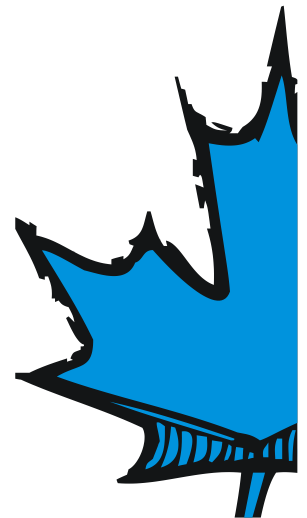
Le fractionnement du revenu va à l'encontre du principe de la progressivité de l'impôt. En effet, la réduction d'impôt sera lié à l'importance du revenu. Ce sont les 5 à 10 % de contribuables les plus riches qui profiteraient le plus de cette mesure. De plus, le gouvernement se priverait de 3 milliards \$ en l'instaurant. Ces milliards seraient bien plus utiles s'ils étaient investis dans le logement social, s'ils retournaient dans la caisse de l'assurance-emploi ou s'ils étaient destinés à l'amélioration du régime de pensions de vieillesse.

Au Canada, comme au Québec, une personne sur dix ne couvre pas ses

besoins de base et la classe moyenne paie déjà le prix du manque de progressivité de la fiscalité provinciale et fédérale. Les mesures annoncées pour l'année prochaine ne ciblent pas ces enjeux – au contraire, elles visent à laisser encore plus d'argent dans les poches de ceux et celles qui en ont déjà démesurément.

Pour paraphraser Hamlet :

«Il y a quelque
chose de pourri
au royaume du
Canada»!



En rappel



Dans le document *Hydro-Québec : détournement de mission*, la Coalition retrace l'histoire de la société d'État, détaille l'insidieux détournement de sa mission première, tel qu'opéré par les gouvernements depuis 30 ans, et fait le point sur l'ensemble des hausses de tarifs à venir. On y apprend notamment, chiffres à l'appui, que l'augmentation abusive des tarifs de ce service essentiel constitue une mesure régressive, puisque les ménages à faible ou modeste revenu consacrent proportionnellement une plus grande part de leurs revenus pour acquitter leur facture d'électricité. Toute nouvelle hausse augmentera donc encore les inégalités et affectera plus durement les personnes les plus pauvres. Ce document, une lecture incontournable, est disponible en ligne, **au www.nonauxhausses.org**.



Collectif pour un Québec sans pauvreté

165, de Carillon, local 309, Québec (QC), G1K 9E9

Téléphone: (418) 525-0040 / Télécopieur: (418) 525-0740 / Courriel: collectif@pauvrete.qc.ca

www.pauvrete.qc.ca

Hausse du salaire minimum à 10,35 \$

Le gouvernement du Québec rate la cible

Québec, le 5 février 2014 – Le Collectif pour un Québec sans pauvreté est consterné de constater l'inefficacité patente dont fait preuve le gouvernement du Québec lorsque vient le temps de lutter contre la pauvreté et juge clairement insuffisante la hausse annoncée du salaire minimum.

Cette hausse de 20 cents, qui entrera en vigueur le 1er mai 2014, Journée internationale des travailleuses et des travailleurs, fera en sorte qu'une personne qui travaille 40 heures par semaine gagnera 21 528 \$ par année. « Un montant qui garantit que ces salariéEs vont tirer le diable par la queue toute l'année! » commente Serge Petitclerc, porte-parole du Collectif.

En ce moment au Québec, près d'un million de personnes vivent dans la pauvreté et parmi celles-ci, un bon nombre est en emploi. « Le gouvernement parle toujours du travail comme étant la voie privilégiée pour sortir de la pauvreté, si tel est le cas, pourquoi ne pas le rendre véritablement payant, en fixant le salaire minimum à 11,47 \$ l'heure, ce qui est actuellement considéré comme le minimum pour espérer sortir de la pauvreté? » s'interroge M. Petitclerc.

Pour le Collectif, il est absurde de prétendre vouloir inciter les gens à retourner en emploi, alors qu'un travail à temps plein au salaire minimum ne permet pas de sortir de la pauvreté. Et pour ceux et celles qui n'ont justement pas la possibilité de travailler à temps plein, qu'est-ce que le gouvernement du Québec propose? La grande pauvreté, c'est-à-dire l'impossibilité de couvrir ses besoins de base.

En effet, le Collectif tient à rappeler qu'au Québec la semaine moyenne de travail pour les gens gagnant le salaire minimum est de 25 heures et qu'un revenu d'emploi à 10,35 \$ de l'heure pour 25 heures ne permet pas aux personnes de couvrir leurs besoins de base, évalués à environ 16 000 \$ pour une personne seule selon la mesure du panier de consommation. C'est donc dire que les travailleurEs au bas de l'échelle, majoritairement des femmes, seront en situation de survie pour une autre année.

La ministre du Travail, Agnès Maltais, affirmait que la hausse du salaire minimum est essentielle pour lutter contre la pauvreté. Le Collectif soutient aussi ce point de vue. Toutefois, une hausse aussi minime, considérant la hausse de prix des biens de consommation et les différentes hausses de tarifs, dont ceux d'Hydro-Québec, ne permettra aucune avancée significative en matière de lutte à la pauvreté.

« Le gouvernement compte les cennes accordées aux plus pauvres pendant qu'à l'opposé d'autres s'enrichissent de façon complètement démesurée. Espérons que le budget du Québec qui s'en vient aura plus de cohérence que cette annonce décevante...» de conclure M. Petitclerc.

Bonification à l'aide sociale

Personne ne va se demander comment dépenser les 20 \$ supplémentaires

Québec, le 31 janvier 2014 – Demain, le 1er février, près de 60 000 personnes assistées sociales verront le montant de leur chèque augmenter de 20 \$, un montant que le Collectif pour un Québec sans pauvreté juge nettement insuffisant.

« On peut difficilement lever le nez sur 20 \$, surtout lorsqu'on manque cruellement d'argent! Le Collectif est bien prêt à reconnaître qu'il s'agit d'un pas dans la bonne direction. Mais, de son côté, le gouvernement doit reconnaître que ce n'est pas 20 \$, mais plutôt 600 \$ qu'il manque par mois aux personnes visées par la présente bonification » a déclaré Serge Petitclerc, porte-parole du Collectif pour un Québec sans pauvreté.

Effectivement, il est maintenant reconnu autant par les milieux scientifiques que par les mouvements sociaux que pour couvrir ses besoins de base, une personne doit avoir un revenu autour de 16 000 \$ par année – ou, autrement dit, d'environ 1 330 \$ par mois. « Vingt dollars, ce n'est pas suffisant pour faire une réelle différence. Disons que les gens seront, au mieux, un peu moins dans le rouge. Personne ne va se demander comment dépenser ces 20 \$ supplémentaires », a ajouté M. Petitclerc.

Selon le Collectif, le gouvernement ne devrait pas avoir peur d'investir dans les programmes d'aide sociale. « Il aurait au contraire tout intérêt à le faire, puisqu'améliorer le revenu des personnes assistées sociales accroît les chances de réussite de leur retour en emploi, en plus de réduire les coûts sociaux liés à la pauvreté, évalués à 6 milliards de dollars au Québec, et d'aller vers un plus grand respect des droits humains » a conclu Serge Petitclerc.

Rappelons que cette bonification ne touche qu'une partie, et non l'ensemble, des personnes assistées sociales. En effet, y ont droit uniquement les personnes dites sans contraintes à l'emploi qui vivent seules, qui ont recours à l'aide sociale depuis plus de 6 mois et qui ne bénéficient pas d'aide au logement.